

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble sis à l'adresse suivante :

- avenue Genivon

Avis est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que les membres du conseil municipal statueront sur la demande ainsi présentée lors de la séance ordinaire qui se tiendra le :

Mardi 17 mars 2026, à 19 h, au 1250, rue Principale

1. Identification du site concerné :

Lot numéro : 3 700 169

Adresse civique : avenue Genivon

Demande C2026-00391 : Règlement de lotissement numéro 530 :

- Chapitre 5 – Article 5.2.2 – Tableau 1
- Chapitre 5 – Article 5.28

Nature et objet : Réduire la largeur réglementaire exigée :

- Lot projeté A réduit à 7,64 m au lieu de 13 m
- Lot projeté B réduit à 7,64 m au lieu de 13 m

Largeur d'un terrain situé dans une courbe peut être réduit de 33% à l'exception de terrain réservé à l'unifamiliale jumelée

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Saint-Zotique, ce 27^e jour du mois de février 2026.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques